



## pacte adjoint à dons manuels

Par **bebe1990**, le **21/01/2019** à **05:37**

Bonjour

j'ai fait quatre dons manuels à chacun de mes deux enfants déclarés aux impôts sur le document cerfa.

je souhaite faire un pacte adjoint unique pour indiquer que ces dons manuels sont faits avec dispense de rapport à ma succession.

questions:

- un seul pacte adjoint est il possible pour tous les dons manuels?
- doit il être signé par le donateur et chacun des 2 donataires?
- pour être valide doit il être obligatoirement enregistré?

merci de vos réponses